

**UN PRÉJUGÉ, C'EST
COLLER UNE ÉTIQUETTE.
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ S'ARRÊTE LÀ
OÙ COMMENCENT NOS PRÉJUGÉS.**

4^e document de réflexion

4^e document de réflexion de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Réalisé par le comité de développement social :

M. Marc De Koninck, président

M. Pierre Fontaine

Mme Jacqueline Fournier

Mme Françoise Guénette

M. Hector Ouellet

Mme Marie Pelletier

M. Lionel Robert

Permanence de Centraide en soutien au comité :

Mme Francine Labrecque, retraitée

Mme Annie Vervondel, agente de recherche

Le concept de « l'étiquette », véhiculé au sein du présent document, est une suggestion des étudiants du Cercle d'excellence KAPPA en publicité sociale de l'Université Laval. À l'instar d'autres organisations au Québec qui, au cours des dernières années, ont utilisé cette image pour illustrer les préjugés, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches reconnaît la force du message que ledit concept exprime, sans équivoque.

Première impression (3 000 exemplaires) - Novembre 2011

ISBN 978-2-922806-13-7

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Il y a de cela plusieurs mois déjà, le comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches se lançait dans une grande aventure: réaliser le 4^e document de réflexion de l'organisation, celui-ci portant sur les préjugés sociaux, sur leurs conséquences dévastatrices, mais aussi sur des pistes d'actions. Nombreuses ont été les heures consacrées à la recherche, aux consultations, aux discussions, à la rédaction, à la relecture! Et combien significatif est le résultat! Il faut agir, à n'en pas douter, individuellement et collectivement pour que les préjugés cessent et que s'ouvre ainsi la voie à une lutte contre la pauvreté véritable... parce qu'**à regard tordu, combat perdu.**



TABLE DES MATIÈRES

	AVANT-PROPOS _____	7
	INTRODUCTION _____	9
1. UNE SOCIÉTÉ QUI A BEAUCOUP À OFFRIR... MAIS QUI TOLÈRE LA PAUVRETÉ _____		13
	DES OPPORTUNITÉS... ET DES INÉGALITÉS _____	15
	LE POIDS DES PRÉJUGÉS _____	17
	MYTHES ET PRÉJUGÉS _____	20
2. LES PRÉJUGÉS ET LEURS CONSÉQUENCES _____		21
	CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES PAUVRES _____	23
	CONSÉQUENCES SUR LA SOCIÉTÉ _____	25
	CONSÉQUENCES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES _____	27
3. DES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS _____		31
	UN PRÉALABLE : ACCEPTER D'ÉCOUTER... ET D'ENTENDRE _____	32
	NOUS POUVONS TOUS Y FAIRE QUELQUE CHOSE _____	32
	CONCLUSION _____	43
	PERSONNES CONSULTÉES _____	44
	PRINCIPALES SOURCES CONSULTÉES _____	45
	QUELQUES OUTILS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION _____	46



AVANT-PROPOS

Quel que soit votre état d'esprit en ouvrant ces pages – curiosité, enthousiasme, agacement, scepticisme – il se peut que vous vous soyez demandé : « pourquoi parler encore de pauvreté ? » Après tout, nous avons une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le gouvernement du Québec déposait d'ailleurs, en juin 2010, un deuxième plan d'action. Les organismes communautaires continuent d'accompagner au quotidien les gens en difficulté. Des chercheurs travaillent à identifier les meilleures pratiques en matière de lutte contre la pauvreté et formulent leurs recommandations aux élus. Des sommes non négligeables ont été investies dans ce contexte depuis les dernières années. Y a-t-il vraiment quelque chose à ajouter ?... Nous pensons évidemment que la réponse est oui.

Tout en reconnaissant la valeur des progrès accomplis – et ils ont été réels pour plusieurs ménages québécois – nous croyons que nous nous sommes engagés dans ce combat avec, en quelque sorte, des entraves aux pieds. **Ces entraves sont les préjugés que nous entretenons, individuellement et collectivement, envers les personnes pauvres et la pauvreté.**

Il s'agit donc de plonger au cœur de nos rapports ambivalents avec la pauvreté et de remettre en question les paradoxes qui agissent sur notre volonté comme autant de freins. Rêvons-nous d'une lutte qui ne bousculerait ni nos priorités, ni nos valeurs, ni nos certitudes, ni notre portefeuille ? Sommes-nous prêts à remettre en question certains choix collectifs qui ont pour effet d'appauvrir nos concitoyens et concitoyennes ? Comment en arrivons-nous, dans notre société, à prétendre à la fois que la pauvreté est une « fatalité », mais que quiconque veut s'en sortir peut y arriver ? Et si l'on est pauvre par sa propre faute, pourquoi s'être donné une loi anti-pauvreté ?

Nous avons jugé que ce sujet méritait que l'on y consacre plusieurs mois de réflexion et de consultations auprès de citoyens et citoyennes de différents horizons, en situation de pauvreté ou non (recherche universitaire, milieu communautaire, monde scolaire, médias et communications), parce que nous sommes convaincus que **nos préjugés constituent un nœud que nous devons tôt ou tard dénouer pour donner à la lutte contre la pauvreté toute la portée, l'efficacité et l'importance qu'elle exige.**

Plus que jamais, nous devons réfléchir à ce qui préside à nos choix de société en matière de lutte contre la pauvreté. Ce n'est pas seulement l'amélioration des conditions de vie de milliers de personnes qui est en jeu : ce défi interpelle **notre capacité à prendre notre destin collectif en main et notre volonté d'œuvrer au mieux-être de tous et toutes dans le respect des valeurs de solidarité et de justice que nous affirmons être les nôtres.**

Si le flot de nos préjugés est une rivière qui nous sépare les uns des autres, nous pouvons toujours essayer de la vider avec un seau. Ce serait le moyen d'éviter de quitter les bords rassurants de notre rive. Mais *l'autre rive* n'en continuera pas moins d'exister, sans qu'il soit possible de l'éloigner ou de la supprimer – indissociable de la nôtre.

Alors, vider la rivière... ou construire des ponts ?



INTRODUCTION

Vous reconnaissez-vous dans l'un ou l'autre des commentaires rapportés ci-dessous? Ils proviennent de citoyens et citoyennes qui pourraient être vos voisins, vos parents, vos amis, réagissant à l'annonce du second Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dévoilé en juin 2010.

Commentaires rapportés

« Pourquoi subventionner la pauvreté? En la rendant confortable, on incite les gens à se faire vivre par le système. »

« Dans de nombreux cas, l'argent donné à certaines familles ne se rend pas dans l'estomac de leurs enfants, mais bien au dépanneur du coin. »

« Avec tous les programmes sociaux offerts dans cette province corrompue, je ne peux pas comprendre qu'un individu demeure dans la pauvreté! Peut-être est-il confortable dans cet état... »

« Qui va payer pour ces largesses? La classe moyenne du privé bien sûr, qui va se faire plumer encore plus. »

« Le BS est rendu héréditaire. Ce serait un plan de lutte si on essayait de réduire le nombre des BS au lieu d'augmenter leurs chèques. Des fois, pour se prendre en main, ça prend un coup de pied au derrière. »

« Le gouvernement ne supervise personne, il ouvre la porte à quiconque et donne de l'argent en masse à ceux qui méritent ou qui ne méritent pas... Un paradis pour fraudeurs, et les abuseurs du système. »

« Pourquoi y a-t-il tant de personnes contre le travail, contre l'effort, contre l'entrepreneur, pour la paresse, pour avoir tout et ne rien faire? Dans ma vie, j'ai dénoncé au BS plusieurs personnes qui y étaient et travaillaient au noir, mais jamais j'ai dénoncé une personne qui travaillait légalement et en plus travaillait au noir. Je les engageais pour des travaux à la maison. »

« Les prestataires du bien-être social devraient être privés de tous les petits plaisirs auxquels ils s'accrochent pour avoir l'impression de vivre, alors qu'aucun plaisir ne devrait échapper aux entrepreneurs qui se lèchent les babines à coups de contrats gouvernementaux obtenus sans soumission. »

« Au moins les entrepreneurs ne sont pas des sangsues de la société. ILS TRAVAILLENT, EUX. »

Parions qu'à tout le moins, vous les avez déjà entendus quelque part... Et vous... avez-vous des préjugés?

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la question n'invite guère à la confiance spontanée. Commençons donc par « dédramatiser » le sujet!

NOUS AVONS TOUS DES PRÉJUGÉS

D'où viennent donc les préjugés? De tout le monde et de personne. Ce sont « des croyances, des idées préconçues souvent imposées par le milieu, l'époque, l'éducation »², que l'on forme sans avoir examiné une question dans son ensemble ou sans disposer de preuves ou d'arguments fondés sur des connaissances ou une expérience significatives.

Que faisons-nous quand nous « préjugeons »? Nous témoignons de nos valeurs, de nos partis-pris, du regard que nous posons sur les autres. En exprimant nos préjugés, nous relayons les images fortes qui circulent par tous les canaux formels et informels de la société, les pensées collectives qui se sont déposées en nous presque à notre insu. Nos préjugés disent aussi que nous faisons confiance au jugement collectif, à l'opinion publique, parfois au détriment de la vigilance, du doute, de l'examen. Par ignorance, par paresse intellectuelle ou par besoin de nous identifier à un groupe dominant, nous nous retranchons derrière ces idées que nous tenons pour vraies sans toutefois pouvoir en expliquer les fondements de façon rigoureuse et objective.

Bref, « préjuger » signifie **juger sans savoir, sans chercher à savoir** ou pire, **sans vouloir savoir**!

Nous en faisons l'expérience tous les jours, à travers nos rapports familiaux, nos expériences professionnelles, nos échanges économiques. Les préjugés ont joué un rôle marquant dans l'histoire des rapports hommes-femmes, dans les relations interculturelles, dans la quête des droits humains, en somme dans toutes les prises de conscience qui ont bouleversé nos façons de voir le monde, parce qu'il a fallu un jour avoir le courage de les dépasser pour aller plus loin.

Le préjugé recèle souvent un certain fond de vérité, mais qui tend à se déformer sous l'effet de la généralisation. Qu'il existe des jeunes irresponsables, des fonctionnaires désabusés ou des politiciens corrompus n'est pas faux. C'est dans le passage à la généralisation donnant lieu à un « profil type » sans nuances que loge le préjugé et qui, bien évidemment, laisse dans l'ombre tous les jeunes actifs, les fonctionnaires compétents ou les politiciens dévoués à la cause du bien commun que compte notre société!

LES PRÉJUGÉS NE SONT PAS INOFFENSIFS

Une fois exprimés, amplifiés ou exploités par les médias ou des groupes d'intérêt, **les préjugés infligent des dommages importants à ceux qui en sont la cible et nuisent à toute la collectivité dans laquelle ils circulent et s'incrument**. Le préjugé confine au repli, à la rigidité de l'esprit et des modes de fonctionnement en donnant l'illusion d'un consensus social. À l'échelle individuelle, celui ou celle qui s'enferme dans ses préjugés se prive du même coup d'une multitude de rencontres et de découvertes enrichissantes qui pourraient lui apporter beaucoup. À l'échelle collective, le préjugé nous évite d'avoir à remettre nos choix en question, à modifier nos trajectoires, à nous dépasser, et conduit à des déséquilibres sociaux préjudiciables à tous.

C'est donc à une réflexion délicate, mais nécessaire que nous vous convions. Délicate parce qu'elle remue profondément nos valeurs et certaines croyances auxquelles nous sommes fortement attachés, nécessaire parce qu'elle s'inscrit au cœur de nos rapports complexes et

² Le Nouveau Petit Robert de la langue française, 2007.

ambivalents avec la pauvreté. Mais aux fins de cette lecture, gardons simplement à l'esprit que **les préjugés, bien qu'inévitables, finissent par nous desservir** quand vient le temps d'agir avec toute la force et la détermination qu'appelle un défi comme celui de la lutte contre la pauvreté.

UNE RECONNAISSANCE POLITIQUE DE L'EXISTENCE DES PRÉJUGÉS

C'est en grande partie grâce à une mobilisation citoyenne d'une ampleur sans précédent en la matière que les députés de l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité, en décembre 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'existence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté y est formellement reconnue. En effet, le premier des six buts poursuivis par la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui découle de cette Loi vise à **«promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard»**.

En route vers un Québec qui, d'ici 2013, devrait progressivement se placer au nombre des nations industrialisées comptant le moins de pauvreté, les défis sont nombreux, à commencer par celui de la lutte contre les préjugés, un défi commandé par la Loi, mais devant lequel nous avons manifestement reculé jusqu'à présent.

Depuis le dépôt du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2004, qui regroupe les mesures et les investissements consentis par l'État en cette voie, nous avons heureusement marqué quelques points, notamment au chapitre de la pauvreté des enfants et de leurs familles. Nous avons vu émerger des initiatives de mobilisation dans plusieurs communautés locales. Cependant, l'accroissement des inégalités sociales demeure très préoccupant; les personnes seules, en particulier, se sont même appauvries depuis les dernières années, et les préjugés envers les gens pauvres, en particulier les personnes prestataires de la sécurité du revenu, continuent de circuler sans rencontrer beaucoup de résistances.

S'il faut se réjouir de chaque pas accompli dans la bonne direction, on peut se demander si, au terme de la mise en œuvre du premier plan d'action, nous avons assisté à une véritable mobilisation visant l'éradication de la pauvreté. **Peut-on affirmer que nous avons collectivement répondu à l'appel en faveur d'une société sans pauvreté?**

Les nombreux préjugés et idées reçues entourant la pauvreté et les personnes en situation de pauvreté rendent difficiles la mobilisation et la pleine participation de tous dans cette lutte. Celle-ci est d'autant plus capitale qu'il nous en coûte plus cher de tolérer la pauvreté que de la combattre³.

³ Pour approfondir la question des coûts et conséquences de la pauvreté, consulter le document *Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres*, publié par Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, à l'adresse <http://www.centraide-quebec.com/files/pdfs/une-societe-qui-se-tire-dans-le-pied.pdf>

En bref, **les préjugés envers les personnes pauvres subsistent et nuisent à la lutte contre la pauvreté** :

- parce qu'ils instillent chez les personnes en situation de pauvreté un sentiment d'infériorité et une souffrance qui sapent leurs efforts pour améliorer leur sort ;
- parce qu'ils minent la cohésion sociale en contribuant à diviser les citoyens et citoyennes, portant atteinte du même coup au degré d'appui de la population aux mesures de lutte contre la pauvreté et aux investissements qu'elles nécessitent ;
- parce qu'ils font obstacle à l'émergence et à la mise en place de solutions novatrices ou différentes, et nous confinent aux stratégies qui cadrent avec les points de vue dominants qui ont cours.

Pour toutes ces raisons et pour donner à notre lutte contre la pauvreté une portée aussi large que possible, il faut opposer aux préjugés des messages clairs en faveur du respect de la dignité des personnes. Combattre les inexactitudes et les faussetés que véhiculent les préjugés, c'est d'abord rechercher une lecture plus juste de la réalité des personnes en situation de pauvreté. C'est ensuite se donner les moyens les plus judicieux d'améliorer le bien-être économique et social de toute la collectivité et de remporter une victoire où tous et toutes en sortiraient gagnants. C'est, en somme, se montrer à la hauteur des valeurs de justice et de solidarité que nous prétendons placer au cœur de nos rapports sociaux.

CE QUE CENTRAIDE CROIT

Les préjugés logent au cœur du problème de la pauvreté.

Les combattre, c'est se donner les moyens d'atteindre un mieux-être pour tous et toutes.

**1. UNE SOCIÉTÉ QUI A
BEAUCOUP À OFFRIR...
MAIS QUI TOLÈRE LA PAUVRETÉ**



«Au Québec, même pauvre
on vit dans un état confortable.»

FAUX

La pauvreté engendre des privations et des souffrances majeures. Elle affecte la santé physique et mentale, le niveau de stress, l'estime de soi, les compétences et les aptitudes, le sentiment de contrôle sur sa vie. Les personnes pauvres sont plus souvent isolées, plus souvent malades et ont une espérance de vie plus courte (jusqu'à 14 ans d'écart entre les communautés les plus défavorisées et les moins défavorisées).

DES OPPORTUNITÉS... ET DES INÉGALITÉS

À bien des égards, le Québec est une société où la plupart d'entre nous peuvent accéder à un éventail de ressources et d'outils nécessaires au développement de la personne, au maintien d'une qualité de vie décente et à l'intégration à la vie sociale et économique. De fait, les Québécois et Québécoises sont attachés à des valeurs de justice, d'équité, d'égalité et de respect des droits humains. La solidarité qui colore notre organisation sociale s'exprime tant à travers la richesse et la diversité du milieu communautaire que dans le principe d'une fiscalité progressive et l'ensemble des conditions et des programmes mis en place dans une perspective de soutien aux individus et à la collectivité : système de soins de santé universels, accès à l'éducation, programmes de pensions et de soutien aux personnes âgées, aide financière de dernier recours, services de garde subventionnés, allocations diverses en soutien aux familles, aux personnes handicapées, etc.

Et pourtant, encore aujourd'hui, quelque 800 000 Québécois et Québécoises, soit environ une personne sur dix, peinent à subvenir à leurs besoins en raison de revenus trop faibles⁴, qu'ils travaillent ou non. Bien que les inégalités se soient accrues plus lentement au Québec que dans le reste du Canada grâce aux interventions de l'État en matière de redistribution de la richesse par les impôts et les transferts, elles continuent tout de même de progresser :

«Entre 1973 et 2007, le Québec a connu une augmentation de l'inégalité dans la répartition du revenu. [...] Le cinquième des unités familiales ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) s'accapare une proportion plus élevée du revenu de l'ensemble de l'économie en 2007 qu'en 1973, soit 42,9% comparativement à 40,3%. En contrepartie, les unités familiales des deuxième, troisième et quatrième quintiles ont vu leur part de revenu diminuer.»⁵

Bref, les progrès enregistrés depuis une quinzaine d'années au Québec n'ont pas réussi à atteindre toutes les couches de la population. Et malheureusement, le fait d'occuper un emploi n'offre plus de garantie contre la pauvreté, puisque près du tiers des personnes à faible revenu sont des travailleurs et des travailleuses.

«Les travailleurs à faible revenu représentent 31% de toutes les personnes à faible revenu familial. [...] Le faible revenu est plus fréquent chez les femmes travaillant à temps plein toute l'année (16%) que chez les hommes (7%). Les personnes n'ayant pas de diplôme, les immigrants récents, les personnes seules, les mères de familles monoparentales représentent 37% de tous les travailleurs à temps plein, mais 71% de tous les travailleurs occupant des emplois rémunérés et à faible revenu.»⁶

Et pourtant, combien de fois entendons-nous dire des pauvres «qu'ils n'ont qu'à travailler pour s'en sortir»!

Enfin, si la pauvreté constitue pour beaucoup de gens une gêne passagère, certains groupes risquent davantage de connaître une situation de **pauvreté persistante**, en particulier les personnes seules, mais aussi les familles monoparentales, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les autochtones.

⁴ BARIL, Hélène, *Moins de pauvres, plus d'inégalités*, La Presse, 29 août 2009.

⁵ Institut de la statistique du Québec, *Indicateurs de développement durable*, mai 2010 http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/pdf/1-07.pdf

⁶ BOISMENU, G. et coll., *De la pauvreté à l'exclusion sociale : les pouvoirs publics interpellés*, rapport remis au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, actions concertées «Pauvreté et exclusion sociale», 15 janvier 2009, p. 227.

Mais bien que beaucoup de gens estiment qu'il s'agit d'un problème sérieux et déplorable, des protestations s'élèvent lorsqu'il est question de consacrer des sommes à des mesures de lutte contre la pauvreté. Bien des gens se demandent d'ailleurs comment on peut se retrouver dans la pauvreté chez nous: notre société ne génère-t-elle pas suffisamment de biens, d'emplois et de possibilités pour que chacun puisse s'en sortir et éviter de connaître la pauvreté? N'est-on pas l'artisan de son propre malheur si l'on n'a pas su en tirer profit?

La réalité est évidemment beaucoup plus complexe, comme le laisse entendre le Conseil de la science et de la technologie:

«[...] Par-delà les drames particuliers que vivent les personnes et les familles, on sait que la pauvreté est aussi induite par des facteurs structurels d'ordre social et économique: les crises financières, les aléas du commerce international, les fermetures d'entreprises et les mises à pied massives, la détérioration du milieu urbain, la décroissance démographique et économique en région, l'incapacité des institutions et des interventions publiques à comprendre et à traiter adéquatement le phénomène, etc.»⁷

Ainsi, bon nombre de personnes en situation de pauvreté, malgré leurs efforts quotidiens pour améliorer leur sort, se butent à des obstacles et à des difficultés qui dépassent largement leur pouvoir d'action individuel:

- **nous ne sommes pas tous égaux sur la « ligne de départ »**: certains commencent leur vie déjà hypothéqués par la pauvreté ou la sous-scolarisation de leur famille, la maladie, ou d'autres circonstances ayant pour effet de ralentir ou de compromettre leur développement et qui entraîneront des séquelles qui se feront sentir toute leur vie, même si leurs conditions devaient s'améliorer avec le temps;
- **le marché du travail est de plus en plus complexe et exigeant**, trop rigide pour favoriser la diversité des contributions et l'inclusion de tous et toutes; l'économie, initialement pensée pour être au service des individus, les a progressivement soumis à ses propres lois et intérêts, peu importe leurs besoins réels;
- **on peine à reconnaître à leur juste valeur les efforts déployés et les contributions apportées en marge du marché du travail**: l'apport social et économique du bénévolat, de l'entraide familiale et communautaire et de l'économie sociale représente pourtant des milliards de dollars;
- **les services publics qui, par définition, s'adressent à l'ensemble des citoyens et citoyennes sont mal adaptés aux personnes en situation de pauvreté**, dans la mesure où ils sont essentiellement pensés en fonction des caractéristiques de ceux qui les dispensent et non de ceux qui en auraient le plus besoin – qu'il s'agisse, par exemple, des coûts parfois exorbitants des frais de stationnement, des salles d'attente où l'on est exposé aux regards de tous, de l'information diffusée dans un format inaccessible aux personnes ne sachant pas lire – les personnes pauvres ou vulnérables cumulent les frustrations et les expériences négatives qui les éloignent des seuls services à leur disposition;

⁷ Perspectives Science, Technologie, Société, *Les contributions possibles de la recherche à sept grands défis socioéconomiques du Québec. Rapport de l'étape 4*, septembre 2005, p. 57.

- en toile de fond, **l'importance démesurée accordée aux signes extérieurs de la réussite, la course à la richesse, l'individualisme, la surconsommation** à laquelle nous incite inlassablement la publicité en nous faisant miroiter l'illusion du bonheur sont autant de comportements collectifs qui contribuent à la production d'un système de « gagnants » et de « perdants » et à l'érosion de la cohésion sociale.

Extraits des consultations

« Les jeunes qui quêtent sont des profiteurs. »

« Les pauvres n'ont pas de vision à long terme. »

« Les pauvres n'aiment pas le beau linge. »

« Les pauvres peuvent être dangereux. »

« Ils ne veulent pas faire d'efforts pour s'en sortir. »

LE POIDS DES PRÉJUGÉS

Le préjugé ne s'embarrasse pas des particularités de chaque histoire de vie. Il s'exprime à travers des archétypes et des images préfabriquées, et les cibles sont innombrables : féministe, homosexuel, obèse, politicien, jeune, vieux, policier, musulman, autochtone, fonctionnaire, ...

S'il arrive que des jugements hâtifs se révèlent inoffensifs et leurs conséquences, négligeables, ce n'est malheureusement pas ce qu'on peut prétendre des préjugés à l'égard des personnes pauvres. Aussi variés que nombreux, enracinés dans l'imaginaire collectif depuis des siècles, **ils représentent un poids que peu de gens seraient capables de supporter sans y perdre une bonne part de leur estime personnelle et de leur confiance en soi.**

Ainsi, on observe que les perceptions à l'égard des personnes en situation de pauvreté peuvent référer :

- **à l'apparence** (les pauvres sont sales, sont gros, se négligent, sont mal vêtus, n'ont pas de goût, etc.);
- **aux comportements et aux choix de vie** (ils gaspillent, ils font de mauvais choix, ils jouent à la loterie, ils fument, ils boivent, ils se droguent, ils mangent mal, etc.);
- **aux compétences** (ils ne savent pas s'exprimer, se présenter, ils n'ont pas d'éducation, ils travaillent mal, ils ne savent pas s'organiser, gérer un budget, ils s'occupent mal de leurs enfants, etc.);

- **aux valeurs morales** (ils exploitent la société, ils travaillent « au noir », ils sont paresseux, faibles ou manipulateurs, portés vers la criminalité, ils n'ont pas de « morale », etc.);
- **à leur statut et leur contribution** (ils n'apportent rien de valable à la société, ils ne contribuent pas à la vie sociale et à la vie économique, etc.).

Ces comportements, bien qu'observables dans toutes les couches de la société, semblent doublement répréhensibles s'il s'agit d'une personne en situation de pauvreté et tout particulièrement les personnes prestataires de l'aide sociale. Pourquoi ?

Quelques pistes de réponses s'offrent à nous.

D'abord, le travail étant perçu comme l'instrument de mesure privilégié du mérite et de la réussite personnelle, on ne s'étonnera pas de la vigueur de certains dictons populaires tels que « quand on veut, on peut » ou « on a ce qu'on mérite ». Dans ce contexte, on a vite présumé de la paresse, du manque de volonté, voire des intentions malveillantes de ceux et celles qui fonctionnent ou survivent en marge des attentes en fait de participation sociale et économique.

Mais surtout, pour le dire crûment, **les pauvres n'ont pas droit au plaisir, au beau, au divertissement**. C'est presque à cette condition, semble-t-il, que l'on accepte de leur fournir une aide pécuniaire. En effet, dans la perspective d'un soutien à sens unique, celui qui donne est aussi celui qui peut imposer les conditions et l'usage qui doit être fait de son don, peu importants les besoins réels de celui qui le reçoit. Advenant le cas où ce dernier emploie ce don à un autre usage que celui attendu, il encourt une sanction pouvant aller de la désapprobation morale jusqu'au retrait de l'aide.

Ainsi, pour reprendre des exemples que nous ont donnés des personnes en situation de pauvreté, on voit d'un mauvais œil le fait qu'elles s'offrent occasionnellement un mets plus recherché, de la viande de meilleure qualité, une bonne paire de souliers, sans compter l'alcool, le tabac, le rêve que procure un billet de loterie. **Du moment que nous payons, il semble que nous achetons du même coup le droit de juger l'autre, sans égard à ses besoins réels, et peut-être même de nous attendre à ce qu'il soit moins heureux que nous.**

« L'INDICATEUR LE PLUS PUISSANT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN EST LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DES PROJETS, DE SE PROJETER DANS L'AVENIR. »

DE KONINCK, Maria, *Développement durable; alliance populations, savoirs et pratiques*, conférence donnée à Genève, 13 juillet 2010.

Bref, le prix à payer pour « mériter » un chèque d'aide sociale consisterait à souffrir et à afficher les signes extérieurs de sa pauvreté. Est-ce là ce que nous appelons notre « solidarité » ?

On serait tentés de croire qu'il n'est même pas permis aux pauvres de vivre décemment. On peut convenir que le soutien public ne peut ni ne doit favoriser un grand train de vie, mais quel intérêt pouvons-nous trouver à maintenir les personnes dans un état de survie et de misère par des montants qui ne permettent même pas de manger à sa faim, de se vêtir adéquatement, de se loger convenablement, de se soigner, de se déplacer ? Notre société attend bien davantage des individus, en fait de contribution sociale et économique, que de consacrer leur revenu

à manger, se loger et se vêtir. Elle leur demande aussi de s'instruire, de travailler, d'innover, d'investir, de consommer, de voter; bref, toutes choses qui demandent d'avoir d'abord assuré ses besoins essentiels et atteint un niveau de sécurité suffisant, ce qui est à toutes fins utiles impossible avec quelques centaines de dollars par mois. Une aide dispensée dans ces conditions, d'autant plus qu'on la qualifie de «dernier recours», devient donc elle-même une trappe dans laquelle les personnes se trouvent enfermées, une trappe qui cache à notre vue aussi bien leurs souffrances que leurs efforts pour s'en sortir. Et plutôt que d'admettre les effets contre-productifs de ce soutien insuffisant, on choisit souvent de reprocher implicitement aux personnes d'y avoir eu recours, comme s'il s'agissait d'une marque de faiblesse ou de médiocrité.

Mais si la pauvreté ne s'expliquait que par l'incapacité des personnes à répondre aux attentes de la société, pourquoi se serait-on donné une loi pour lutter contre la pauvreté?

CE QUE CENTRAIDE CROIT

Le poids des préjugés écrase et sape les efforts de ceux et celles qui veulent s'en sortir. Les préjugés sont contre-productifs dans une société qui cherche à prospérer.

MYTHES ET PRÉJUGÉS

Puisque les préjugés et les mythes qui en découlent nous portent à juger sans disposer de toute l'information nécessaire, confrontons-les aux faits et à l'expérience des personnes qui les vivent...

Ce qu'on entend souvent...	et ce qu'il est bon de rappeler
Il n'y a pas de pauvreté chez nous. La vraie pauvreté est au Tiers-Monde.	La pauvreté existe chez nous, à la différence qu'elle s'inscrit dans un contexte de richesse et de prospérité relatives, ce qui entraîne de l' exclusion sociale et des écarts de revenu importants . La pauvreté au Québec touche environ 10% de la population, principalement les personnes prestataires de l'aide sociale, les travailleuses et travailleurs à faible revenu, les personnes seules, les autochtones, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les familles monoparentales.
Au Québec, même pauvre, on vit dans un état confortable.	La pauvreté engendre des privations et des souffrances majeures . Elle affecte la santé physique et mentale, le niveau de stress, l'estime de soi, les compétences et les aptitudes, le sentiment de contrôle sur sa vie. Les personnes pauvres sont plus souvent isolées, plus souvent malades et ont une espérance de vie plus courte (jusqu'à 14 ans d'écart entre les communautés les plus défavorisées et les moins défavorisées).
Les prestations d'aide sociale sont suffisantes pour couvrir les besoins essentiels.	En 2011, la prestation de base pour une personne seule sans contraintes sévères à l'emploi s'élève à 574 \$ par mois . La personne peut toucher 200 \$ de revenu d'emploi sans être pénalisée. Au mieux, elle peut donc compter sur un peu moins de 800 \$ par mois pour payer son loyer, l'électricité, la nourriture, les vêtements, les soins d'hygiène et les autres frais incontournables. Il ne reste généralement rien pour les médicaments, les soins dentaires, le transport, les loisirs, les assurances, les communications (téléphone, Internet), etc.
Les assistés sociaux ont tout gratuitement (dentiste, lunettes, etc.)	La sécurité du revenu ne rembourse pas systématiquement le montant intégral d'un service ou d'un bien (dentiste, lunettes, etc.) Des limites et des conditions s'appliquent (par exemple, être prestataire depuis au moins 6, 12 ou 24 mois consécutifs). Soulignons notamment qu'une des personnes rencontrées en consultation nous a indiqué que, pour l'achat de ses lunettes, elle avait déboursé 451 \$ et la sécurité du revenu, 118 \$.
Les pauvres ne savent pas gérer un budget. Ils ne font pas les bons choix et ne sont pas prévoyants.	La pauvreté force souvent les gens à vivre au jour le jour, simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire autrement. Tout peut devenir extraordinairement compliqué en situation de pauvreté, y compris de boucler un budget quand on n'a que quelques centaines de dollars par mois à dépenser pour couvrir tous ses besoins. Les compétences et la bonne volonté ne suffisent pas: pour faire les bons choix, il faut d'abord... avoir le choix .
Pour sortir de la pauvreté, il suffit d'aller travailler.	S'il est vrai que le travail procure beaucoup d'avantages, occuper un emploi n'est pas une garantie contre la pauvreté. Près du tiers des personnes sous le seuil de faible revenu sont des travailleurs et travailleuses. Les boulots accessibles aux personnes peu scolarisées sont souvent précaires, peu attrayants, mal rémunérés et n'offrent aucune protection.

2. LES PRÉJUGÉS ET LEURS CONSÉQUENCES



«Pour sortir de la pauvreté,
il suffit d'aller travailler.»

FAUX

S'il est vrai que le travail procure beaucoup d'avantages, occuper un emploi n'est pas une garantie contre la pauvreté. Près du tiers des personnes sous le seuil de faible revenu sont des travailleurs et travailleuses. Les boulots accessibles aux personnes peu scolarisées sont souvent précaires, peu attractifs, mal rémunérés et n'offrent aucune protection.

CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES PAUVRES

La pauvreté n'a rien d'un état confortable, comme on l'entend parfois. Au contraire, être pauvre, c'est trop souvent :

- vivre du stress, ressentir de la honte ;
- vivre constamment dans l'urgence et, par conséquent, ne pas toujours être en mesure de planifier ou d'économiser, de sorte que le moindre imprévu déstabilise tout un budget pour plusieurs mois ;
- être plus vulnérable et en moins bonne santé sur les plans physique et mental, et voir son espérance de vie réduite de quelques années ;
- être isolé, coupé de l'information, des connaissances et des réseaux qui facilitent l'intégration à la vie sociale et économique ;
- survivre avec les moyens du bord, quitte parfois à contourner quelques règles pour manger, se loger, se procurer des biens essentiels, maintenir l'apparence d'une vie normale et éviter l'exclusion ;
- souffrir de ne pas pouvoir offrir à ses enfants ce dont ils ont besoin ou ce qu'ils demandent et se le faire reprocher, par ceux-ci ou par d'autres ;
- être incapable de répondre adéquatement aux besoins de proches dont on a la charge, ni même de visiter des proches malades s'ils habitent à distance ;

UNE DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

« Condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. »

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, 2001.

- connaître des privations continues ; être limité dans ses choix jusqu'à en être réduit à des choix de survie... qui seront durement jugés quels qu'ils soient, car on entend malheureusement trop souvent dire que « si les pauvres sont pauvres, c'est parce qu'ils ne font pas les bons choix ».

C'est d'ailleurs l'un des préjugés les plus répandus à l'égard des personnes en situation de pauvreté. « Dans la vie, tout est une question de priorités ; il suffit de faire les bons choix. »

Mais que se passe-t-il **quand on n'a pas les moyens de faire les « bons choix »** ou que ces « bons choix » nous privent d'un autre bien important ?

Et vous, pourriez-vous y arriver ?

Un des préjugés qui a la vie dure est celui qui dit que «les pauvres ne savent pas s'organiser et gérer un budget». Facile à dire... Gérer un budget demande de la rigueur et de la discipline et surtout la capacité de faire des choix difficiles (à plus forte raison quand le revenu est limité). Nous nous sommes donc livrés à un petit exercice budgétaire lors de nos consultations pour confronter les préjugés à la réalité des chiffres, en compagnie de participants aux profils très divers : fonctionnaires, gens d'affaires, gestionnaires, professionnels de la santé et de l'éducation, étudiants, etc.

Qui dit budget dit revenus et dépenses. Nous nous sommes référés aux données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour établir les revenus disponibles en fonction de différents types de ménages «à l'aide sociale» ou au «salaire minimum»⁸. Pour les dépenses, nous avons utilisé le «Budget de subsistance et budget de confort minimum» produit chaque année, depuis 1959, par le Dispensaire diététique de Montréal et d'autres sources (Société canadienne d'hypothèques et de logement, Réseau de transport de la Capitale, etc.). Nous nous sommes imposé la plus grande rigueur pour nous assurer de la validité de nos chiffres.

Nous avons donc demandé aux participants de boucler un budget à partir d'une mise en situation réelle: une mère monoparentale (appelons-la Simone), sans contraintes sévères à l'emploi, avec deux enfants de 12 et 14 ans. Résultat ?

Tous ont échoué, sans exception.

Après avoir payé le loyer, la nourriture, le téléphone, les vêtements, le transport en commun, les frais scolaires, les produits nécessaires à l'hygiène, Simone n'avait plus d'argent pour les frais associés à la santé, les loisirs des enfants, les assurances, les cadeaux de Noël, la télévision, l'Internet, etc. De l'avis de certaines nutritionnistes, le budget consacré à l'alimentation était même insuffisant... et que dire de l'absence complète de réserve financière pour faire face aux coups durs (bris d'électroménager, déplacement hors de la ville, accidents, etc.)!

Pourtant, on persiste à dire que quelqu'un comme Simone fait les mauvais choix. Par exemple, si elle consent à fournir à ses adolescents un ordinateur et une connexion Internet, on jugera qu'elle se paye du luxe; pourtant, l'école invite les enfants à se familiariser le plus tôt possible avec l'informatique... Si Simone n'achète pas de cadeaux à ses enfants à Noël et résiste aux énormes pressions à la consommation que nous subissons tous, on dira d'elle qu'elle est une mauvaise mère... Si Simone décide de fréquenter régulièrement les banques alimentaires pour «joindre les deux bouts», on dira qu'elle développe une dépendance et qu'elle n'est pas assez débrouillarde...

Bref, le message que reçoit Simone presque quotidiennement est qu'elle est une incapable, mais qu'elle peut s'en sortir si elle le veut vraiment! On retrouve là toute l'absurdité d'un discours qui «encourage» les personnes à se sortir de la pauvreté tout en les diminuant dans leur dignité et leurs compétences, et, qui plus est, en leur laissant entendre qu'elles n'y arriveront pas...

«À force de compromis sur les besoins vitaux, on finit par perdre une part de son identité, on ne mange pas ce que l'on veut, on ne s'habille pas comme on le veut, on devient quelque chose de non identifiable, un non-participant à la vie sociale. On dit: un moins que rien. Temps dur.»⁹

On imagine facilement l'effet destructeur des regards et des attitudes que nous réservons trop souvent aux milliers de personnes qui, comme Simone, tentent de répondre aux mêmes attentes sociales que tout le monde, mais avec des moyens insuffisants pour seulement subvenir à leurs besoins essentiels. La honte, le sentiment d'humiliation, la perte progressive de l'estime de soi et de la confiance en ses capacités, le découragement et la détresse psychologique deviennent le lot de plusieurs d'entre elles.

Des parents prestataires de l'aide sociale vivent dans la peur qu'on leur retire leurs enfants; les enfants éprouvent de la honte en compagnie de leurs pairs ou de la colère à l'égard de leurs parents à qui ils reprocheront de ne pas être capables de leur offrir ce qu'ils désirent. Pensons encore à la honte de l'homme qui «tombe» à l'aide sociale après la fermeture de l'usine à laquelle il a donné 25 années de travail; à l'humiliation de celui qui se présente au comptoir alimentaire, le ventre vide depuis deux jours, et à qui on reproche de «venir un peu trop souvent»; à celle de la femme qui se présente avec ses enfants au bureau d'aide sociale et qui entend murmurer dans son dos «qu'elle fait des enfants pour avoir le chèque»...

L'une des conséquences les plus dramatiques des préjugés tient à ce que les personnes qui en sont la cible finissent par se persuader qu'elles ont en effet moins de valeur que les autres.

Cette intériorisation du préjugé pourra entraîner l'auto-exclusion pour les uns, la révolte pour d'autres et, dans tous les cas, un accroc de plus au tissu social.

CONSÉQUENCES SUR LA SOCIÉTÉ

Au Québec, nous aimons à penser que nous vivons dans une société où tous et toutes sont égaux en droits et en dignité. Cependant, l'égalité des chances est un rêve qui appartient encore à l'avenir pour beaucoup de gens.

Le concept même d'égalité ne sourit pas à tout le monde, en ce qu'il s'oppose, aux yeux de certains, à la reconnaissance du mérite individuel: les inégalités témoigneraient du résultat des efforts de chacun et chacune dans son accomplissement et sa contribution à la société. Il apparaît donc normal que certaines personnes, n'ayant pas fourni suffisamment d'efforts, demeurent confinées à un statut social peu enviable tandis que d'autres voient les leurs couronnés de la reconnaissance et de la satisfaction qu'ils méritent. Or, ce principe ne peut avoir de sens que dans un contexte d'égalité des chances et où tous et toutes partent dans la vie avec les mêmes possibilités et les mêmes ressources, tant au plan individuel que collectif.

⁹ LAPOINTE, Danièle, *Lettres - Le bonheur des inaptes*, Le Devoir, 4 avril 2005 <http://www.offres.ledevoir.com/non-classe/78519/lettres-le-bonheur-des-inaptes>

« Certains estiment qu'ils « méritent » leur situation enviable et cherchent désespérément à la justifier en rappelant soit leur origine sociale modeste, soit les efforts et autres renoncements personnels qu'ils ont dû consentir pour arriver où ils se trouvent. Cependant, les prédispositions à l'effort, à la persévérance et au sacrifice de sa personne ne sont pas non plus partagées également entre tous. Par ailleurs, la valeur de chacun de nos avantages dépend en bonne partie de leur absence relative chez les autres, de la demande sociale à leur endroit et du niveau de développement économique et technologique à l'intérieur duquel nous échangeons nos services. »¹⁰

« T'es un BS, tu ne travailles pas, tu ne payes pas une cenne d'impôt, tu fais juste recevoir. [...] Tu ne produis aucune richesse. [...] Pourquoi les BS votent ? Ça ne serait pas une bonne mesure ça, d'abolir le vote des BS ? »

Animateur dans une station radiophonique de la région de Québec, septembre 2008.

La question du mérite individuel nous fait prendre conscience, comme nous le faisait remarquer l'un des chercheurs rencontrés, du rôle social des préjugés comme justifications aux inégalités : en l'occurrence, la pauvreté est la punition réservée aux fainéants et la richesse (ou, tout au moins, l'aisance) récompense à coup sûr celui ou celle qui a fourni des efforts. Or, on peut connaître la fortune sans avoir fourni la moindre goutte de sueur ou l'avoir bâtie par des moyens frauduleux, comme on peut passer sa vie à être utile aux autres sans en recevoir jamais ni salaire ni reconnaissance éclatante. En outre, ce que l'époque, la culture, les préoccupations du jour valorisent et encouragent n'est pas forcément ce qui est le plus sain ni le plus sage. Pensons, par exemple, aux invitations harcelantes à une consommation effrénée et au prestige rattaché à l'opulence matérielle ; si c'est ce par quoi nous définissons le mérite, même au prix de la dilapidation de nos ressources, il est évident que les personnes pauvres, au premier chef, seront vite étiquetées comme étant incapables de se conformer aux attentes sociales.

Or, plus les inégalités augmentent, plus les préjugés risquent de s'amplifier, de se cristalliser et d'entraîner des conséquences déplorables sur le plan du climat social. Les préjugés divisent les citoyens en les éloignant d'objectifs communs où tout un chacun y gagnerait. Les intérêts se polarisent autour d'enjeux privés ; la cohésion s'effrite et le tissu social se relâche. Un cercle vicieux s'installe, car tout est mis en place pour nourrir des préjugés envers ceux qui, tout en partageant le même espace que nous, nous deviennent de plus en plus étrangers. Comme le souligne Richard Wilkinson, épidémiologiste britannique reconnu pour ses travaux sur les inégalités sociales et leur impact sur la santé : « l'inégalité divise les sociétés et pourrit les relations humaines. Nous nous lions plus volontiers avec nos égaux, et nous côtoyons peu les gens qui sont beaucoup plus riches ou plus pauvres que nous. Moins on les fréquente, moins on s'identifie à

¹⁰ BLAIS, François, *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Boréal, p. 57-58.

eux, moins on compatit avec eux. Les statistiques le confirment : dans les pays moins égalitaires, les gens s'impliquent moins dans leur collectivité et sont moins enclins à se faire confiance.»¹¹

En effet, dans un contexte d'inégalités croissantes, des sentiments d'injustice et de frustration s'élèvent de part et d'autre : les personnes pauvres subissent quotidiennement un lot de frustrations devant l'opulence, le luxe et les plaisirs étalés sur la place publique, inaccessibles pour eux. D'autres, mieux nantis, réclament une diminution des paiements de transfert pour les pauvres, l'instauration de tickets modérateurs pour l'utilisation de services gouvernementaux ou une réduction des services sociaux que les plus fortunés peuvent se procurer. Les outils collectifs ne font plus l'unanimité, de sorte que les individus cherchent à défendre leurs intérêts davantage à travers des lobbies (professionnels, ethniques, linguistiques, environnementaux, etc.) que par une participation citoyenne globale.

On ne s'étonnera donc pas de la grogne que suscite, chez plusieurs citoyens et citoyennes, l'annonce d'investissements en matière de lutte contre la pauvreté. Certes, le lot des éprouvés, des malades ou des handicapés éveille la compassion, mais les «non-méritants», ceux dont on estime les efforts insuffisants ou qu'on soupçonne d'exploiter la société, servent alors de justification au *statu quo* ou à un rehaussement des mesures de contrôle sur les populations démunies. Et les politiques publiques destinées à la lutte contre la pauvreté reflètent à certains égards cette volonté de lier l'aide accordée au mérite présumé.

CONSÉQUENCES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Par rapport à d'autres provinces canadiennes, le Québec fait bonne figure en matière de lutte contre la pauvreté. Nous nous sommes donné une loi contre la pauvreté que beaucoup nous envient et qui a engendré des effets bénéfiques pour plusieurs ménages. On pourrait toutefois lui souhaiter plus de mordant et, contrairement à ce qui avait été annoncé au départ, elle n'a pas donné lieu à ce jour à une véritable campagne de lutte contre les préjugés.

Comme dans d'autres sociétés telles que les États-Unis ou les pays anglo-saxons, on trouve aussi au Québec un attachement à la responsabilité individuelle et aux vertus salutaires du travail, lequel est perçu comme l'instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. Solidarité sociale et emploi sont d'ailleurs réunis au sein du même ministère au Québec.

La structure de notre système d'aide financière de dernier recours témoigne bien de la relation très étroite qu'entretiennent la solidarité et l'emploi : ce système comprend, d'une part, le Programme de solidarité sociale, pour les personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi, et d'autre part, le Programme d'aide sociale, pour les personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Suivant ces catégories, l'aide sociale est donc attribuée en rapport avec les besoins ou les caractéristiques du marché du travail, et non en rapport avec la situation globale de vie et les besoins réels de la personne. Cette distinction entre «avec» ou «sans» contraintes sévères à l'emploi nourrit les préjugés et a même été remise en question par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'époque, déclarant publiquement que moins de 10% des prestataires sans contraintes sévères avaient le potentiel d'intégrer le marché du travail sans un accompagnement important¹².

¹¹ MERCIER, Noémi, *L'égalité a bien meilleur goût. Entrevue avec Richard Wilkinson*, L'Actualité, 15 mars 2010 <http://www.lactualite.com/societe/egalite-economique-entrevue-avec-richard-wilkinson>

¹² Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *Améliorer le revenu des personnes et des familles*, 2009, p. 29.

C'est que le marché du travail a ses limites lorsque vient le temps d'intégrer des personnes avec des situations, des besoins particuliers ou œuvrant dans des domaines qui génèrent peu de profits. Aussi accorde-t-on plus d'attention et de soutien aux personnes qui présentent le plus de chance d'intégrer rapidement le marché du travail. Les autres risquent évidemment de connaître une pauvreté persistante dont les effets s'aggravent avec le temps.

Malgré cela, on observe une grande réticence à faire montre d'une trop grande générosité qui ne servirait, selon certains, qu'à décourager l'effort personnel et à nourrir la propension naturelle des pauvres à préférer un état de dépendance. Il faudrait donc maintenir l'aide au plus bas niveau possible dans l'espoir de « fouetter leur paresse ». Ce genre d'arguments n'est peut-être pas étranger aux refus répétés de hausser les prestations de sécurité du revenu (fixées à l'heure actuelle à 574 \$ par mois pour la prestation de base) ou d'abolir les catégories à l'aide sociale. Or, « il faut souligner les effets pervers du discours sur l'incitation au travail qui laisse sous-entendre que les gens ne sont pas naturellement disposés à travailler, qu'ils sont dépendants des politiques de sécurité du revenu et qu'il faut instaurer des mécanismes qui les forceront à briser cette dépendance. »¹³

Vivre dans la pauvreté peut rendre l'accès à l'emploi particulièrement difficile, si l'on n'a pas les moyens de se vêtir adéquatement ou de se déplacer fréquemment par exemple. Mais c'est un mythe de penser que les personnes pauvres sont nombreuses à ne pas vouloir travailler. Notre expérience à travers les organismes du milieu nous montre que la plupart des gens, même affaiblis par une situation de précarité, cherchent à participer à la vie économique et sociale.

Malheureusement, en leur accolant l'étiquette « prestataires sans contraintes sévères à l'emploi », **on les disqualifie doublement**, d'une part, en affirmant leur état de dépendance et, d'autre part, en laissant entendre que rien ne les empêche pourtant de tirer leurs revenus du travail. Dans l'esprit de plusieurs, il n'en faut pas plus pour estimer que les bénéficiaires exploitent tout bonnement la société. Sur ce point, l'exaspération n'est jamais aussi grande que chez plusieurs travailleurs et travailleuses à faible revenu, persuadés que le système d'aide sociale récompense mieux l'oisiveté que le marché du travail ne récompense leurs efforts quotidiens et leur dignité. La violence avec laquelle s'expriment parfois les préjugés envers les personnes prestataires de l'aide sociale serait difficilement imaginable à propos d'autres groupes.

D'autres modalités comportent des effets qui font que les personnes plus vulnérables se trouvent pénalisées et qui rendent la sortie de la pauvreté encore plus difficile. Pensons au traitement des pensions alimentaires pour les familles prestataires (seuls les 100 premiers dollars sont autorisés, la somme excédante étant retranchée du montant des prestations). Pensons encore au taux d'imposition de 100 % sur les revenus de travail excédant la limite permise (200 \$), chaque dollar gagné au-delà de cette somme étant retranché sur le montant d'aide sociale, ce qui empêche la personne de voir sa condition s'améliorer. Sur le plan fiscal, les gens en situation de pauvreté sont lourdement défavorisés par rapport aux citoyens et citoyennes plus fortunés à qui plus d'avantages sont consentis, notamment quant à l'encouragement à l'épargne.

Ce n'est pas un mince défi que d'établir et de favoriser des modes d'organisation sociale susceptibles de répondre à des besoins, des intérêts, des trajectoires aussi variés que complexes dans des sociétés composées de millions d'individus. Il faut faire des choix, prioriser parmi la multitude des intérêts et des besoins qui s'expriment de toutes parts. Et sur ce point, nous nous

¹³ DENIGER, Marc-André, *Le B.S. Mythes et réalités. Guide de conscientisation*, Conseil canadien de développement social et Front commun des personnes assistées sociales, novembre 1992.

laissons souvent convaincre que ce qui est donné aux mieux nantis et aux plus puissants finira bien par avoir des répercussions bienfaisantes sur les autres. Or, les années de croissance économique que nous avons connues récemment n'ont manifestement pas conduit à ce résultat. Dans ces conditions, il apparaît difficile pour des hommes et des femmes parlementaires de proposer de vigoureuses mesures de lutte contre la pauvreté et des investissements dont les fruits rapporteraient à plus long terme, s'ils n'ont pas un appui suffisant de la population et de la classe politique.

Et pourtant, on persiste à dire que «quand on veut, on peut»... Encore faut-il éliminer les obstacles qui nous empêchent de «vouloir vraiment»! Voyons maintenant les avenues qui s'offrent à nous en matière de lutte contre les préjugés.

CE QUE CENTRAIDE CROIT

Les préjugés infligent suffisamment de dommages aux personnes et à la collectivité pour justifier que l'on déploie des efforts vigoureux afin de les combattre.



«Il n'y a pas de pauvreté chez nous. La vraie pauvreté est au Tiers-Monde.»

FAUX

La pauvreté existe chez nous, à la différence qu'elle s'inscrit dans un contexte de richesse et de prospérité relatives, ce qui entraîne de l'exclusion sociale et des écarts de revenus importants. La pauvreté au Québec touche environ 10% de la population, principalement les personnes prestataires de l'aide sociale, les travailleurs et travailleuses à faible revenu, les personnes seules, les autochtones, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les familles monoparentales.

3. DES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS

UN PRÉALABLE : ACCEPTER D'ÉCOUTER... ET D'ENTENDRE

Accepter d'écouter, de remiser ses certitudes, de reconnaître qu'au fond, on ne détient peut-être pas toute la vérité ne va pas toujours de soi quand on se sent interpellé dans ses valeurs. Le piège le plus insidieux en ce sens est d'être persuadé que nous connaissons les pensées, les intentions et la réalité de l'autre et que, par conséquent, nous n'avons pas besoin de l'écouter ou d'en savoir davantage sur ce qu'il en est réellement.

La parole des personnes appauvries est peu considérée en général, que ce soit dans les médias, chez les élus, au sein des institutions et des services. Non qu'aucun effort ne soit fait en ce sens, mais les tentatives demeurent isolées et méconnues du grand public. « **Il faut d'abord croire que les gens ont quelque chose à dire** », nous indiquait l'un des chercheurs rencontrés en consultation. Et parce que les personnes en situation de pauvreté sont souvent taxées d'incompétence, on tient pour acquis qu'il n'est pas nécessaire de chercher leur point de vue et d'en tenir compte dans la compréhension d'une situation ou d'un problème.

Le premier pas à faire dans une perspective de lutte contre les préjugés se résume donc à un **mouvement d'approche et d'ouverture**. Faire davantage confiance à la parole des personnes appauvries et en reconnaître la valeur constitue donc un préalable incontournable à toute stratégie de lutte contre les préjugés.

EXTRAITS DES CONSULTATIONS

« Y'a des gens, à les entendre parler, on roule sur l'or. Qu'ils essaient de survivre avec plus ou moins 800\$ par mois. Ils verraient que c'est pas le Bonheur Social, comme on entend souvent. »

« C'est sûr que si une personne me disait, moi je veux pas travailler, j'aurais posé la question: pourquoi tu veux pas travailler? pour quelle raison? Elle aurait répondu à ma question, si elle veut. J'aurais pas jugé, non. Je veux apprendre. »

NOUS POUVONS TOUS Y FAIRE QUELQUE CHOSE

Que ce soit depuis notre cuisine ou au sein des plus grandes institutions, il y a moyen d'agir, à commencer par aiguïser notre sens critique par rapport à nos propres idées reçues.

Nous en avons fait l'expérience à quelques reprises lors de nos consultations de groupe en demandant aux participants et participantes d'écrire leurs préjugés sur une feuille de papier, sans s'identifier. L'animateur recueillait les feuilles et faisait la lecture des préjugés rapportés. Immanquablement, l'exercice marquait un tournant dans la rencontre. Malgré les rires embarrassés, les excuses, les paraphrases, les explications et les nombreux efforts de rationalisation, les préjugés s'étaient crûment en même temps que s'éclairait notre propre rapport à la pauvreté dans ce qu'il remue au plus profond de nous-mêmes: peur du manque et des privations, dégoût des

apparences de la misère, importance de se conformer aux attentes, peur de la folie, de la révolte, de la violence des pauvres, mais aussi compassion, sentiment de culpabilité, exaspération devant les ravages de la pauvreté, soulagement à l'idée d'être du « bon côté », ... L'exercice, pour tout simple qu'il était, n'a laissé personne indifférent!

Il faut s'attendre à ce que les discussions soient animées; c'est ce qui arrive souvent lorsqu'on touche à des questions de valeurs, de principes, de certitudes acquises de si longue date qu'elles ont forgé notre identité. L'intention n'est pas de convaincre l'autre qu'il a tort ou qu'il doit à tout prix modifier sa perception des choses, mais bien d'arriver simplement à reconnaître nos préjugés pour ce qu'ils sont (ce qui est déjà beaucoup) et de réfléchir à ce qui nous a conduits à adopter ces idées reçues... et la pertinence de les conserver.

Nous véhiculons tous des préjugés. Par conséquent, nous sommes tous appelés à nous interroger sur les messages que nous relayons auprès des autres, à plus forte raison si l'on est en mesure de s'adresser à un grand nombre de personnes. Nos consultations et nos recherches nous ont amenés à déterminer quelques pistes d'action dans différents domaines d'activité. La liste est loin d'être exhaustive et laisse place à vos propres propositions!

Le monde de l'éducation

Familles, écoles primaires, secondaires et postsecondaires

Considérant que **les préjugés reposent sur une méconnaissance de la réalité**, les acteurs du monde de l'éducation sont appelés à jouer un rôle capital dans la lutte contre les préjugés.

La famille joue un rôle central

Les parents, grands-parents et l'entourage familial ont une responsabilité importante à l'égard des messages et des valeurs qu'ils transmettent aux enfants. À ce titre, ils peuvent jouer un rôle dans la lutte contre les préjugés en suscitant les échanges et les discussions et en remettant en question les idées qui circulent, aussi bien au sein de la famille qu'à l'extérieur. Rêvons qu'un jour, nos enfants nous rappellent à l'ordre en entendant nos préjugés...

À l'école, les intervenants peuvent...

- utiliser des journées pédagogiques pour réfléchir sur les préjugés véhiculés en milieu scolaire;
- aborder le sujet des préjugés dans le cadre du cours « Éthique et culture religieuse » à l'aide de matériel approprié, élaboré en concertation avec des organismes communautaires;
- mettre sur pied des activités destinées à faire vivre une expérience liée à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Les responsables de la formation des maîtres et des intervenants sociaux peuvent...

- établir des programmes de sensibilisation aux préjugés dans le cadre de la formation des maîtres dans toutes les disciplines pertinentes (médecine, sciences infirmières, droit, service social, techniques policières, etc.);

- attirer plus de personnes issues des classes populaires vers les disciplines qui conduisent à intervenir auprès des personnes pauvres ;
- développer des programmes de recherche universitaire sur les préjugés transmis à travers les médias et la publicité dans le but de mettre en évidence leurs conséquences néfastes pour la société et, ainsi, de placer la science au service d'éventuelles politiques publiques en la matière.

Et enfin, du côté des universités

De par leur double mission, de développement des connaissances et de formation, les universités ont une responsabilité majeure dans l'analyse des facteurs associés à la pauvreté et aux inégalités, notamment les préjugés à l'égard des personnes et familles pauvres. De plus, mais bien qu'à des degrés divers selon les disciplines d'enseignement, elles ont aussi la responsabilité de préparer l'ensemble des étudiants à œuvrer dans une société où sévissent pauvreté, inégalités et préjugés à l'égard des gens pauvres. En effet, l'intérêt pour le sujet ne doit pas se limiter aux seuls intervenants dits sociaux : cette préoccupation doit être partagée par toute personne qui agit dans et sur la société.

Des initiatives inspirantes dans le monde de l'éducation

En 2006, une enseignante d'une école de Montérégie, Mme Annie Leblanc, a mené une expérience de sensibilisation à la discrimination auprès de ses élèves en les séparant en deux groupes en fonction de la taille des enfants. Pendant une journée, l'un des deux groupes s'est vu attribuer des privilèges après qu'elle leur eut dit que leurs caractéristiques faisaient d'eux des enfants plus intelligents. Le lendemain, les rôles ont été inversés. Résultat ?

«L'exercice a fonctionné de façon sidérante. Dès le premier jour, dès les premières heures. En enfilant le dossard rouge, certains se sont sentis amoindris et ils ont vivement éprouvé les injustices dont ils étaient la proie. Plusieurs élèves ont pris goût aux privilèges et à cette impression d'être supérieurs. [...] La leçon de discrimination semble avoir porté ses fruits. Les élèves ont compris qu'on pouvait faire un parallèle entre cette expérience et le traitement réservé à un de leur camarade obèse.»¹⁴

Le monde des médias et des communications

Professionnels et artisans, entreprises de presse, législateurs et organismes disciplinaires

Dans notre société, il apparaît possible de tenir des propos profondément méprisants à l'endroit des personnes en situation de pauvreté sans susciter d'indignation généralisée ni en subir de conséquences fâcheuses. Notre niveau de tolérance à l'égard des préjugés envers les pauvres serait-il trop élevé ? Nous pensons que c'est le cas et que le monde des médias et des communications porte une partie de cette responsabilité... et des solutions pour le respect de la dignité de tous et toutes.

¹⁴ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2006/09/26/004-discrimination-enjeux.shtml>

Les professionnels et entreprises de presse peuvent...

- repenser leur discours autour de la misère des uns et de la générosité des autres et éviter tout traitement médiatique axé sur le misérabilisme, le sensationnalisme ou la compassion exagérée à l'égard des personnes pauvres;
- apporter un soin particulier au traitement de l'information concernant les personnes démunies, de façon à éviter d'induire un biais qui aurait pour conséquence d'attiser les images fausses et négatives entourant ces gens;
- créer des espaces réguliers pour favoriser l'expression des personnes en situation de pauvreté et leurs porte-parole;
- se rappeler que détenir un permis pour diffuser sur les ondes est un privilège et entraîne une responsabilité en ce qui a trait aux propos tenus.

Les législateurs et organismes disciplinaires peuvent...

- faciliter la dénonciation de propos haineux, méprisants ou dégradants sur les personnes en situation de pauvreté et renforcer les mécanismes de sanction, afin de contribuer à abaisser le niveau de tolérance actuellement élevé dans l'ensemble de la population à l'égard des préjugés envers les gens pauvres, en particulier les personnes assistées sociales.

Et bien sûr, l'auditeur peut se plaindre auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et du Conseil de presse du Québec lorsqu'il estime que des préjugés sont véhiculés par les médias!

Des initiatives inspirantes dans le monde des médias et des communications

En 2003, Trigone Animation, un organisme de marketing social à but non lucratif, a conçu une campagne de sensibilisation *Solidaires face à l'itinérance* en vue de favoriser une meilleure compréhension de l'impact dévastateur des préjugés sur les personnes en situation d'itinérance ainsi que sur le travail des groupes communautaires leur venant en aide. Cette campagne majeure s'est déployée à la télévision, dans le réseau des Cinéplex Odéon ainsi que plusieurs cinémas indépendants à travers la province, dans les journaux et les médias d'affichage (autobus, métro) ainsi que sur le Web.¹⁵

La percutante série *Naufragés des villes*, présentée sur les ondes de RDI en 2011, propose une approche sensible, efficace et concrète des difficultés vécues par les personnes prestataires d'aide sociale et des préjugés qu'on leur réserve. Deux volontaires laissent derrière eux leur statut, leur confort, leur CV, leur réseau d'amis et leurs cartes bancaires. Pendant les deux mois que dure l'expérience, ils tentent de survivre dans la Ville de Montréal avec l'équivalent de la prestation d'aide sociale que reçoit normalement une personne seule apte au travail en 2010, soit 592,08\$ par mois pour se loger, se nourrir, se soigner, se vêtir, se déplacer, trouver un emploi... bref, exister. À voir!

¹⁵ http://www.itinerance.info/images/trigone_communique.pdf

¹⁶ <http://naufrages.radio-canada.ca/index.aspx>

L'émission *Montre-moi*, diffusée par TV5, propose une série documentaire qui aborde la question des préjugés en invitant des personnes aux prises avec leurs préjugés à côtoyer, durant trois jours, celles qui les incarnent : gais, itinérants, personnes de couleur, musulmans, politiciens, pauvres, riches, ... Des rencontres peu banales!¹⁷

Les milieux culturels

Chanson, théâtre, arts visuels, littérature, cinéma, télévision, humour

Espace de créativité et d'inventivité par excellence, le milieu culturel dans toutes ses ramifications est un formidable porteur de messages forts et originaux. Les artistes et artisans sont parmi les mieux placés et les mieux outillés pour toucher, éveiller et sensibiliser leurs concitoyens et concitoyennes. La question des préjugés, de la discrimination et de l'exclusion sociale est un sujet qui mérite certainement d'être abordé par les artistes et artisans de toutes disciplines. Certains l'ont déjà fait avec brio : que l'on pense à Yvon Deschamps, tant par ses monologues que par son engagement personnel, à Plume Latraverse pour sa chanson *Les pauvres*, à la lutte contre l'exclusion menée par les rappeurs de Loco Locass ou encore à certaines chansons et prises de position de l'auteur, compositeur et interprète Richard Desjardins.

Dans d'autres disciplines, mentionnons encore à titre d'exemples :

- la troupe de théâtre Mise au jeu, dont la mission est d'éveiller une culture de participation en favorisant la prise en charge du changement par l'entremise du jeu et de l'intervention théâtrale participative¹⁸;
- Photosensitive, un collectif torontois de photographes talentueux présentant différents projets de photographie sociale ou engagée¹⁹;
- dans le domaine de la santé mentale, où la question des préjugés et de la discrimination est tout aussi prégnante, l'organisme Folie Culture organise des événements faisant appel à des pistes de recherche inusitées tout en suscitant la réflexion sur des questions sociales douloureuses²⁰.

Il n'en tient qu'à d'autres artistes et artisans de suivre leurs traces et de relever le défi.

¹⁷ <http://montre-moi.tv5.ca/>

¹⁸ <http://miseaujeu.org/>

¹⁹ www.photosensitive.com/ps/

²⁰ <http://folieculture.org>

Le monde de la santé et des services sociaux

Services publics, parapublics et communautaires

En raison de leur proximité avec les personnes en situation de pauvreté, les intervenants sociaux et de la santé jouent des rôles clés de soutien, d'accompagnement, d'éducation et de sensibilisation auprès des gens qu'ils côtoient. Bien souvent, ils sont en mesure de faire une différence significative dans la vie de ceux-ci. Mais ils sont eux et elles aussi habités par des idées, des images, des préjugés qui teintent leurs rapports aux personnes pauvres, sans compter que leur travail les y confronte quotidiennement et leur rappelle sans relâche leurs limites à cet égard.

Lorsque l'on intervient auprès d'une personne fragilisée, ce qui est le cas la plupart du temps, une simple erreur d'interprétation peut aggraver sa situation, et elle risque fort de ne pas revenir ou de voir son problème dégénérer en crise. D'où l'importance de ne ménager aucun effort pour assurer une formation des plus adéquates à ceux et celles qui interviennent auprès des personnes pauvres, autant dans le milieu de la santé et des services sociaux que dans le milieu communautaire. Cette formation devrait idéalement inclure un volet de sensibilisation aux causes et aux conséquences de la pauvreté sur les plans individuel et collectif. C'est d'ailleurs ce qu'ont entrepris certains CSSS, dont le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, en offrant à leurs intervenants des ateliers de sensibilisation aux préjugés envers les personnes pauvres.

Il arrive souvent que l'on juge inappropriés ou dérangeants certains comportements des gens en situation de pauvreté simplement parce que l'on ignore ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent.

Prenons pour exemple la question des soins dentaires: bon nombre de prestataires d'aide sociale, gênés par le regard du professionnel sur leur condition socio-économique, ne consulteront un dentiste qu'en dernier recours et lorsque la douleur sera devenue insupportable. Trop souvent, la solution consistera en l'extraction d'une ou de plusieurs dents, les autres interventions étant bien au-dessus de leurs moyens. On peut imaginer que quelques dents en moins ne facilitent ni les relations interpersonnelles ni la recherche d'un emploi. Le Dr Christophe Bedos, professeur à la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill, croit que les dentistes ont un rôle social à jouer et suggère quelques avenues pour « rapprocher les mondes »: recruter des étudiants en médecine dentaire provenant de différents milieux ou de différentes communautés; modifier la philosophie de la formation pour laisser davantage de place à un idéal de justice sociale; recourir, comme il le fait lui-même dans ses cours, à des mises en scène permettant aux étudiants de réfléchir sur leurs rapports avec leurs futurs clients et sur les questions de société qui les concernent²¹.

Tout cela s'applique à tous les intervenants appelés à jouer un rôle, de près ou de loin, dans la trajectoire des personnes en situation de pauvreté, qu'il s'agisse de les soutenir psychologiquement, de les soigner, de concevoir des milieux de vie, d'appliquer ou d'interpréter la loi, de leur offrir une formation ou un accompagnement dans des démarches d'emploi, etc.

²¹ BEDOS, Christophe, *Dans l'œil du professionnel, identités stigmatisées et discriminations*, Revue du CREMIS, printemps 2010, volume 3, n° 2, p. 23-26.

Le mouvement syndical

Le mouvement syndical vise d'abord la défense des droits et des intérêts des travailleurs et travailleuses, mais il a cependant toujours reconnu que celle-ci s'inscrit dans un projet de société plus large où prime la justice sociale. Cela suppose, entre autres, de mieux répartir la richesse et de lutter contre l'exclusion.

Par conséquent, le mouvement syndical se doit d'appuyer et de soutenir les organismes du milieu qui partagent ces objectifs de défense des droits des exclus, mais qui ne bénéficient pas de moyens aussi importants.

La lutte contre l'exclusion ne peut se faire sans remettre en question les préjugés. Les grands syndicats se doivent d'utiliser les liens privilégiés de communication qu'ils ont avec leurs membres pour les sensibiliser aux préjugés et à leurs conséquences. De telles activités de sensibilisation sur des sujets comme l'homophobie, le sexisme et le racisme sont déjà mises de l'avant par plusieurs syndicats. Les préjugés sur les personnes en situation de pauvreté, qu'elles travaillent ou non, mériteraient la même attention.

Le monde des affaires

Parmi les acteurs du monde des affaires se trouvent des personnes habitées par une sensibilité particulière à l'égard de la pauvreté, parfois pour en avoir fait l'expérience elles-mêmes au cours de leur vie ou simplement parce que leur parcours les a conduites à faire le constat d'un certain échec collectif en matière de pauvreté et d'exclusion. Elles ont notamment compris qu'on ne prospère pas collectivement lorsqu'on accepte que des gens soient exclus et privés des moyens de contribuer à la vie sociale et économique. Ces personnes peuvent jouer un rôle majeur dans le milieu des affaires, précisément en réaffirmant l'intérêt que nous avons tous à lutter contre des conditions et des mécanismes qui concourent à freiner la prospérité générale.

Ces gens doivent être alimentés et soutenus dans leurs efforts par d'autres acteurs, personnes ou organisations, en mesure de les accompagner dans ce rôle. Mentionnons pour exemples l'engagement social de Jacques Ménard, Claude Béland, Yvon Charest et André Chagnon, de même que celui du Cirque du Soleil, fondé par Guy Laliberté. Au-delà de ces noms bien connus, plusieurs entrepreneurs et gens d'affaires de la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches se distinguent par leur engagement social, comme le souligne chaque année le *Fidéide Affaires et engagement social*, décerné conjointement par la Chambre de commerce de Québec et Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

Le monde municipal

Les municipalités ont elles aussi un rôle à jouer, entre autres dans l'aménagement des espaces résidentiels et publics; on peut penser ici aux effets néfastes des «ghettos» par lesquels on associe automatiquement un espace quelconque, un ensemble de résidences à une communauté de personnes défavorisées. Favoriser la mixité sociale et toutes les mesures qui contribuent au «mieux-vivre ensemble» devrait être une préoccupation prioritaire des municipalités, notamment par l'entremise d'une politique de logement social éclairée et équitable sur tout le territoire.

Il est reconnu que l'amélioration des conditions de logement est l'un des déterminants clés de la santé des populations.

La municipalité constitue le palier politique le plus proche de la population et, à ce titre, elle est particulièrement bien placée pour entendre les citoyens et citoyennes, y compris les plus vulnérables.

Le monde de la recherche

De nombreux domaines de recherche (service social, sociologie, sciences politiques, sciences économiques, médecine sociale, etc.) peuvent contribuer de façon importante à la lutte contre les préjugés et la pauvreté, que ce soit en faisant mieux comprendre la réalité des personnes pauvres à travers des projets qui visent à révéler leur savoir, en relayant la parole de ces gens dans des recherches de type participatif, en recherchant les meilleures pratiques en matière de lutte contre les préjugés et la pauvreté, en mettant au jour les déséquilibres dans les rapports de force et les conséquences néfastes qu'ils engendrent pour les personnes et pour la société, etc. Ces recherches méritent un soutien financier adéquat et soutenu, y compris dans la région de Québec où le contexte économique apparaît relativement favorable et où il est plus facile d'ignorer la pauvreté.

Le monde communautaire

Les intervenants, bénévoles et participants issus du monde communautaire sont évidemment des acteurs clés en matière de lutte contre les préjugés et y travaillent depuis longtemps. La liste des exemples à suivre pourrait s'allonger indéfiniment, mais pensons ici :

- aux Déjeuners entre parlementaires et personnes en situation de pauvreté organisés par le comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Huit déjeuners ont eu lieu à ce jour, dont un portant spécifiquement sur le poids des préjugés en 2005. Ce fut l'occasion notamment de rappeler que « vivre la pauvreté, c'est comme être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire « monte ! » par des personnes qui sont dans l'escalier roulant qui monte... »²²
- à l'activité de formation et de sensibilisation offerte dans les écoles par Moisson Québec, *Des préjugés, moi j'en ai pas!* Cette initiative propose une réflexion sur l'existence et la nature des préjugés, leur rôle dans la société et les façons de les éliminer. L'organisme mise sur le savoir collectif pour contribuer à la lutte contre les préjugés.²³

²² <http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/14-2-3-051115-Declaration-ok.pdf>

²³ <http://moissonquebec.com/actions/services-aux-organismes/formations-ateliers/des-prejuges-moi-jen-ai-pas/>

L'État

À titre de premier leader de la collectivité, l'État a la responsabilité de garantir le bien commun, y compris en œuvrant à faire évoluer les perceptions et les habitudes de la population dans le sens de la solidarité. Il a le pouvoir d'agir sur les messages qu'il diffuse, sur les modalités de ses programmes ainsi que sur les services publics et la fiscalité. Il revient à l'État d'expliquer l'intérêt capital que nous avons, collectivement, à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au Québec, nous disposons en plus d'une loi et d'un plan d'action qui prévoit diverses mesures. L'une d'entre elles brille par son absence: une stratégie cohérente et bien coordonnée de lutte contre les préjugés – pourtant identifiée au départ comme devant faire partie dudit plan d'action. Il apparaît donc évident que le premier pas d'un gouvernement déterminé à respecter la lettre et l'esprit de la Loi devrait être la mise en place d'une telle stratégie, élaborée sur la base d'une participation citoyenne large.

À titre de «chef d'orchestre», l'État a la responsabilité de soutenir les efforts des acteurs de tous horizons et, bien sûr, de s'assurer que ses propres choix et actions ne comportent pas d'effets contre-productifs en matière de lutte contre les préjugés.

Aussi, comme plusieurs groupes, nous nous interrogeons sur la pertinence des catégories à l'aide sociale, lesquelles, manifestement, ne correspondent pas à la réalité des gens. Que toutes les personnes en mesure de travailler soient accompagnées vers un emploi stable, valorisant et suffisamment rémunéré est certainement une excellente chose, mais le problème de la pauvreté, de l'appauvrissement et de l'exclusion sociale ne se résume pas à l'accès à l'emploi. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale lui-même reconnaissait qu'une faible proportion de prestataires dits aptes à l'emploi pouvait en réalité en occuper un à court terme. C'est sans compter les coûts importants associés à la surveillance des faits et gestes d'un grand nombre de personnes. Outre qu'elle appauvrit les gens par un niveau de prestations beaucoup trop faible pour couvrir les besoins essentiels, le principal inconvénient d'une telle catégorisation est qu'elle contribue pour beaucoup à attiser les préjugés envers eux.

«LA SOLIDARITÉ IMPLIQUE UN PARTAGE ORGANIQUE DE LA RICHESSE D'UN PAYS DANS LE BUT DE CRÉER LA RICHESSE COMMUNE, EN TERMES D'INFRASTRUCTURES, DE BIENS ET DE SERVICES CONSIDÉRÉS NÉCESSAIRES ET INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT ET AU BON DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.»

PETRELLA, Riccardo, *Le bien commun. Éloge de la solidarité.*

Nous pouvons tous agir

Qu'il s'agisse de campagnes de sensibilisation destinées aux masses ou d'initiatives menées auprès d'un petit groupe, aucune stratégie n'apparaît superflue ou trop modeste. Nous pouvons tous et toutes, dans nos milieux, reprendre le message et l'adapter à notre réalité et à nos moyens. Et en tant que citoyens et citoyennes, nous sommes les premiers à pouvoir agir en acceptant de remettre en question nos croyances et nos certitudes.



CONCLUSION

Si vous nous avez accompagnés tout au long de cette réflexion sur les préjugés à l'égard des personnes pauvres, votre état d'esprit n'est peut-être pas le même que celui qui vous habitait au début de votre lecture. Il y aurait encore beaucoup à dire et à faire pour susciter une volonté réelle de bâtir des ponts d'une rive à l'autre. Nous espérons néanmoins que le lecteur ou la lectrice que vous êtes aura été en mesure de reconsidérer certaines de ses idées et de ses certitudes...

Tout d'abord, sur la nature des préjugés: leur extension dans le tissu social, leurs sources, leur poids sur les personnes qui en sont la cible. Les préjugés, plus qu'on ne le pense, font partie du fonctionnement de la société et le Québec, même pourvu d'une loi, tolère encore la pauvreté et résiste à une intervention d'envergure dans la lutte contre les préjugés à l'égard de celle-ci. Certaines croyances sociales profondément enracinées entravent encore notre marche.

Ensuite, sur les conséquences des préjugés, autant pour les personnes affectées que sur le tissu social et les politiques publiques. Ces préjugés représentent un poids qui entame fortement l'estime et la confiance des gens qui luttent chaque jour pour améliorer leur sort, souvent dans un contexte d'adversité, de méfiance et de mépris affiché plus ou moins ouvertement. Les préjugés minent la cohésion sociale, engendrent des tensions qui ont des conséquences coûteuses et une incidence sur le degré d'appui de la population aux mesures de lutte contre la pauvreté. Ils contaminent la politique de lutte contre la pauvreté et empêchent les autres politiques publiques d'évoluer vers une meilleure adaptation à la réalité des personnes pauvres.

Enfin, contrairement à l'impression que l'on peut avoir, les préjugés ne sont pas inamovibles: ils peuvent être atténués. On peut lutter contre eux et vouloir les faire disparaître à condition d'agir sur plusieurs fronts: à l'étape où la personnalité de l'enfant se construit, mobiliser les différents acteurs du monde de l'éducation; en présence de tous les messages que la société reçoit des médias, inviter ceux-ci à prendre conscience de leur impact sur le formatage de l'opinion publique; interpellier les acteurs sociaux que sont les artistes, les fonctionnaires, les gens d'affaires, les syndicats, les municipalités, les chercheurs et, surtout, l'État qui, à titre de garant du bien commun, ne peut se permettre de laisser la cohésion sociale s'effriter, considérant la faille que creuse le «rejet» de ce groupe de la société que sont les pauvres.

Le gouvernement du Québec ne s'est pas trompé lorsqu'il écrivait, dans ses Rendez-vous de la solidarité 2009: «au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il y en aura toujours pour dire que nous n'en faisons pas assez et d'autres pour affirmer que nous en faisons trop». C'est bien reconnaître que des efforts sont encore à déployer pour amener au sein de la population une vision rassembleuse du défi de la lutte contre la pauvreté et pour convaincre une partie des citoyens et citoyennes que les milliards perdus en raison de celle-ci sont autrement plus dommageables que les milliards investis pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Lutter contre les préjugés ne signifie pas faire des personnes en situation de pauvreté les victimes impuissantes de la société, encore moins d'en arriver à l'image idéalisée du «bon pauvre». Lutter contre les préjugés revient à faire l'effort personnel et collectif de discerner la part d'ombre et de vérité dans le regard que l'on porte sur elles. C'est aussi avoir le courage de quitter les bords rassurants d'une rive familière pour découvrir en quoi nous sommes aussi «de l'autre rive». C'est notre bonheur social à tous et toutes qui est en jeu, maintenant et pour longtemps.

PERSONNES CONSULTÉES

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes consultées pour leur générosité et leur précieuse contribution à l'élaboration de ce document.

CITOYENS ET CITOYENNES

M. Richard Bell
M. Laurent Bisson
M. Louis Champoux
M. Gilles Cloutier
Mme Lucie Émond
Mme Christiane Lagueux
M. Paul-Henri Lamontagne
M. Paul-André Lavigne
M. André Martin
M. Hector Ouellet
Mme Marie Pelletier
M. Gérard Perron
M. André Poisson
M. Guy Poulin
M. Paul Vigneault

MILIEU COMMUNAUTAIRE

M. Éric Boulay
Mme Claudia Desmeules
Mme Odette Gagnon
M. Yvon Gosselin
M. Nicolas Lefebvre-Legault
Mme Diane Morin
Mme Danielle Morneau
Mme Claudia Parent

ÉDUCATION

M. Gilles Boily
Mme Suzanne Dolbec
Mme Henriette Jolin
M. François Lantier
Mme Sarah Lebrun
Mme Shirley Pettigrew
M. Jean Sauvé

MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

M. Claude Bernatchez
Mme Brigitte Breton
M. François Cattapan
Mme Valérie Gaudreau
M. Michel Lamarche
M. Michel Lemieux
M. Daniel Le Saunier
M. Jean Rouleau

CHERCHEURS

M. Paul Bernard*
M. François Blais
M. Richard Cloutier
M. Christopher McAll
M. Alain Noël

**Nous voulons rendre hommage à M. Paul Bernard, décédé le 6 février 2011. Sa pensée riche et percutante autant que sa passion à la communiquer nous ont touchés et inspirés.*

CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

Mme Jeanne L. Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu (1994 - 1995) et députée de Chicoutimi (1985 - 1998)
M. Jean-Pierre Langevin, policier à la retraite

NOUS TENONS À OFFRIR DES REMERCIEMENTS TOUT PARTICULIERS À

Mme France Fournier
Mme Laurence Ouellet
Mme Joan Tremblay
Mme Noëlla Vincent

Nous remercions également les représentants et représentantes des groupes qui ont accepté d'échanger avec nous sur l'orientation de notre démarche au début des travaux: M. Jonathan Carmichael, Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDS-QM); M. Steven Ouellet, Association de défense des droits sociaux de la Rive-Sud; Mme Claudia Parent, Moisson Québec; Mmes Marie-Ève Duchesne et Jacynthe Montplaisir, Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec.

PRINCIPALES SOURCES CONSULTÉES

BAILLARGEON, Stéphane, *La discrimination fondée sur l'aptitude doit cesser, disent les assistés sociaux*, Le Devoir, 21-22 février 2009.

Cahiers de l'Unité de recherche Migrations et Société (URMIS), *Discrimination - perspectives de la psychologie sociale et de la sociologie*, 2006, n° 10-11.

CAUCHY, Clairandrée, *La charité des proches pénalisée à l'aide sociale*, Le Devoir, 18 avril 2007.

Centre d'action pour la sécurité du revenu, *Le «mur de l'aide sociale». Fiche d'information: Ontario*, mai 2007.

Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté, *L'aide sociale et le malaise des médecins: constats et propositions*, été 2008, vol. 1, n° 2, p. 4-6.

Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Le poids des préjugés écrase. Il faut agir!*, déclaration des personnes en situation de pauvreté à l'occasion de la Cinquième rencontre en cinq ans entre personnes en situation de pauvreté et membres de l'Assemblée nationale du Québec, 15 novembre 2005.

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, *Pauvreté et préjugés: les premiers voleurs d'enfance!*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales chargée d'étudier le Projet de loi 125 - Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, décembre 2005.

Front commun des personnes assistées sociales du Québec, *Femmes assistées sociales: la parole est à nous!*, 2006.

Front commun des personnes assistées sociales du Québec, *Le mensonge de la solidarité sociale et les pièges de la pauvreté*, document préparé par Jean-Yves Desgagnés, Montréal, 7 mai 2001.

GERVAIS, Lisa-Marie, *Pensions alimentaires: les plus pauvres seraient pénalisés*, Le Devoir, 3 décembre 2007.

LABRIE, Vivian, *Tromperies et reculs à l'aide sociale*, À babord!, déc. 2004 - janv. 2005, n° 7.

LEPAGE, Caroline, *Les préjugés envers les «B. S.» font mal*, L'Express, 9 mai 2007.

PROULX, Marie-Hélène, *Pris au piège. La trappe du B. S.*, Magazine Jobboom, août 2007, vol. 8, n° 7.

RAHNEMA, Majid, *Quand la misère chasse la pauvreté*, Essai, Paris: Fayard, Actes Sud.

Ainsi que celles listées tout au long du présent document.

QUELQUES OUTILS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

Le lecteur ou la lectrice pourra consulter les trois premiers documents de réflexion de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches en se rendant à l'adresse suivante :

www.centraide-quebec.com/publications (sous la rubrique « Rapports sociaux »)

Aide sociale et préjugés

<http://video.telequebec.tv/video/286/aide-sociale-et-prejuges>

ADN-X, Télé-Québec, 6 min 35

Cette courte vidéo présente de façon dynamique une famille prestataire de la sécurité du revenu qui affronte le quotidien de son mieux, au-delà des préjugés et des étiquettes.

Les sept péchés capitaux – La paresse

<http://www.historiatv.com/emission/les-7-peches-capitiaux/ep305036018/>

Historia

Les sept péchés capitaux est une série documentaire de sept épisodes de 60 minutes à la fois percutante et populaire qui retrace, avec esprit et rigueur, l'histoire de nos « péchés » comme société. Deux pôles sont exploités : celui de l'interprétation, livré par des observateurs qui viennent dire quels ont été ou quels sont, selon eux, nos « péchés ». Leurs points de vue s'appuient sur des faits, des événements, des personnages, des phénomènes de société qui ont marqué notre histoire. Le deuxième pôle est celui de l'histoire proprement dite, livré par des historiens et autres spécialistes pertinents. Tout en exploitant de manière actuelle et originale notre patrimoine catholique, cette série nous amène à réfléchir à notre parcours, à nos travers et à ce que nous sommes aujourd'hui.

Sujets abordés dans l'épisode de *La paresse* :

- Paresseux, les Québécois ?
- Paresseux, les pauvres ?
- Paresseux, les fonctionnaires ?
- Les paresseuses intellectuelle, spirituelle et citoyenne des Québécois.

Préjugés et stéréotypes

<http://www.prejuges-stereotypes.net/indexFlash.htm>

Dans un contexte où les inégalités sociales restent une réalité difficilement contournable, les chercheurs en sciences humaines et sociales tentent de comprendre, d'expliquer et de proposer des solutions. Ce site a pour objectif de vous faire mieux comprendre les notions de stéréotypes, préjugés et discrimination.

Centraide veut rendre hommage à tous ceux et celles qui gardent espoir malgré les vents contraires, qui luttent malgré l'indifférence, qui parviennent à cheminer malgré le poids trop lourd des préjugés.

Nous affirmons aussi notre solidarité envers ceux et celles que la pauvreté a brisés.

Vous nous avez montré le visage de la dignité derrière les apparences de la pauvreté, et nous en sommes sortis plus riches.

«Qu'on reconnaisse en nous le beau, le grand, parce que la pauvreté, c'est pas d'être pauvre de toute.»

Participante aux consultations



RASSEMBLER
POUR AIDER • AIDER POUR
RASSEMBLER

101- 3100, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 5S7 | Téléphone: 418 660-2100 | Télécopieur: 418 660-2111
centraide@centraide-quebec.com | www.centraide-quebec.com

Ce document a été imprimé à faible coût grâce aux amis de Centraide.